



Rétractation commande internet

Par **Minikat**, le **29/06/2010 à 21:51**

Bonjour,
J'ai passé commande d'un salon de jardin sur le site Meuble de jardin design le 21 juin. Contrainte d'annuler cette commande, j'ai recontacté la sté par mail le meme jour, par téléphone, fax et mail le 22 juin. Le tout restant sans réponse, j'ai fait suivre, le même jour un courrier de rétractation en recommandé AR. J'ai fini par avoir une personne au téléphone, m'informant que ma demande d'annulation avait été prise en compte, que la cde ne partirait pas et que de fait, le transporteur ne prendrait aucun rdv avec moi. La "Lyse" que j'ai alors en ligne, me précise qu'un mail de confirmation me parviendra au sujet de cette annulation et que mon paiement (CB d'un montant de 648 euros) me sera restitué sans pénalités de port. Je n'ai eu aucun retour de mail de leur part, le courrier envoyé m'est revenu, la fameuse "Lyse" n'est plus joignable et le transporteur est passé chez moi ! J'étais absente, il m'a laissé un message pour une prise de rendez vous que j'ai bien evidemment refusée... Ai je une possibilité de récupérer la somme versée ? comment faire quand les coordonnées de ce site, fax, adresse service client, mails, sont erronés ? La fameuse Lyse m'ayant précisé qu'aucun mail ne leur parvenait !!!
Vous remerciant par avance de votre retour,
Bien cordialement,
KT

Par **LeKingDu51**, le **30/06/2010 à 00:17**

Bonjour,
C'est somme toute simple. Adressez leur une mise en demeure en LRAR leur enjoignant de vous rembourser la somme versée dans les tous meilleurs délais.
A défaut de réponse de leur part, vous pourrez les assigner devant la Juridiction de proximité territorialement compétente pour obtenir le remboursement forcée. Vous pourrez également demander des dommages intérêts pour rétention abusive.
Cdlt